Fleur Pellerin souhaite que la France soit aux avant-postes des débats européens sur le droit d’auteur pour consolider les modèles de protection de la création

Pierre Sirinelli a présenté le 18 novembre au CSPLA son projet de rapport sur l’éventuelle révision de la directive 2001/29/CE sur l’harmonisation de certains aspects du droit d’auteur et des droits voisins dans la société de l’information, en présence de la ministre de la Culture et de la Communication. La Ministre a remercié Pierre Sirinelli pour ce rapport, jugeant que celui-ci ouvre des perspectives de meilleure rémunération et de meilleure protection du droit d’auteur et des droits voisins dans l’espace numérique. Elle lui a demandé de faire vivre le débat sur ces questions à l’échelle européenne, en présentant son rapport, qui sera publié au début du mois de décembre, à Bruxelles comme dans les autres capitales. La ministre a affirmé son souhait que la France soit extrêmement vigilante et force de proposition dans les débats européens, avec pour objectif non seulement la circulation des œuvres et la diffusion de la culture auprès du plus grand nombre, mais aussi la consolidation des droits des auteurs et de tous les acteurs de la création, pour que l’Europe demeure, telle qu’elle l’a toujours été, une terre de création.